12 octobre 2022

Réponse du Conseil administratif à question écrite du 7 septembre 2022 de M^{me} Yasmine Menétrey: «Pour une équité de traitement!!!»

TEXTE DE LA QUESTION

La Gérance immobilière municipale (GIM) doit poser des panneaux d'interdiction de stationnement.

Le service de sécurité amende les motos et scooters qui se garent sous les escaliers devant l'entrée de l'immeuble du 32, quai du Seujet. Les vélos qui se garent au même endroit ainsi que dans les coursives ne sont pas amendés: une totale injustice.

Nous demandons la pose de ce panneau comme sur la photo ci-jointe, ainsi qu'une directive qui permet l'enlèvement des vélos qui s'y garent.



RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

En date du 7 août 2022, M^{me} Yasmine Menétrey, conseillère municipale, a interpellé par courriel M. Alfonso Gomez, conseiller administratif en charge du département des finances, de l'environnement et du logement (DFEL), au sujet de deux-roues motorisés, ainsi que de vélos, stationnés sans autorisation au quai du Seujet 32, sur le domaine privé de la Ville de Genève (voir images ci-dessous).





Le 10 août 2022, la GIM a répondu à cette interpellation, en précisant avoir mandaté la société de sécurité Protectas pour un contrôle renforcé sur la zone et une verbalisation des véhicules. Cette mesure a rapidement permis d'améliorer la situation, tout du moins en ce qui concerne les véhicules deux-roues motorisés (voir images ci-dessous).



La question des vélos est plus problématique; aucune amende n'est donnée actuellement par nos partenaires de sécurité, le stationnement étant autorisé sur les trottoirs, tant que la circulation piétonne, les entrées d'immeubles et les vitrines des magasins ne sont pas entravées.

La pratique de la GIM, lorsqu'elle est confrontée à des vélos épaves sur son domaine privé (en général dans les locaux communs des immeubles), consiste à enjoindre aux locataires, par voie circulaire, de venir récupérer leurs véhicules avant d'organiser un débarras (en mandatant l'association Péclôt 13 ou la société JL Services).

Pour le site du Seujet, cette démarche est difficilement applicable, la majorité des cycles appartenant aux visiteurs des arcades (crèches, fitness, commerces). A noter que pour cette catégorie d'usagers les épingles à vélos ont été condamnées pour la durée du chantier de réhabilitation, afin de sécuriser le trottoir (voir image ci-dessous).



En effet, les façades des immeubles sont particulièrement dégradées, avec un risque de chute de matériaux, ce qui nécessite la pose d'un filet de sécurité. Dès lors, aucune option alternative n'est actuellement à disposition des cyclistes qui, pour éviter les vols, attachent leur vélo aux grillages du chantier.

La fin des travaux est prévue pour le printemps 2023 et permettra de résoudre définitivement cette problématique, le projet intégrant des zones dédiées à la petite reine (voir image ci-dessous).





Une fois le chantier terminé, des panneaux d'interdiction de stationner pour les deux-roues motorisés et pour les vélos seront installés. La GIM étudiera alors, avec le prestataire mandaté, une solution pérenne visant à éliminer le parcage au niveau des galeries.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général: *Gionata Piero Buzzini*

Le vice-président: *Alfonso Gomez*